

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 19 décembre 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Hélène Martin	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le conseiller Jean-François Delisle    Le conseiller Marco Tanguay

## **1 - ORDRE DU JOUR**

1.1-  
Adoption de  
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR            le conseiller Michel Verreault  
                                         APPUYÉ PAR                    le conseiller François Madore

**2016-489TM**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **2 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017 À 2019**

2.1-  
Adoption du plan  
triennal  
d'immobilisations  
2017 à 2019

ATTENDU la préparation du plan triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 par le trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR            le conseiller Jean-François Morissette  
                                         APPUYÉ PAR                    la conseillère Josée Perreault

**2016-490TM**

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil de la Ville de Thetford Mines accepte le plan triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, tel qu'il a été préparé par le trésorier de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2017**

3.1- Taux d'intérêt pour l'année 2017

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources financières relativement à la gestion des sommes impayées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QU'un taux d'intérêt de 12 % soit appliqué sur les taxes de l'année 2017 qui n'auront pas été acquittées aux échéances mentionnées sur le compte de taxes municipales pour ladite année;

QU'un taux d'intérêt de 12 % soit également appliqué sur toutes redevances municipales qui n'auront pas été acquittées dans les trente jours de l'envoi du compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 599**

4.1- Adoption du Règlement n° 599 (budget)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 599 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 599 intitulé « *Règlement pour établir le budget de l'exercice financier 2017* », soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres et règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 - ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 600**

5.1- Adoption du Règlement n° 600 (taux de taxes foncières)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 600 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 5 décembre 2016;

2016-493TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

le conseiller Daniel Poudrier  
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 600 intitulé « *Règlement pour décréter le taux de la taxe foncière, les taux de taxes foncières spéciales, le taux de taxes de services, les taux de taxes particuliers et les compensations, ainsi que d'ordonner la confection d'un rôle général de perception pour 2017* » soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres et règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

### PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1-  
Période de  
questions

Une période de questions a été tenue.

7 -

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h05.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj